



U M I H

UNION DES MÉTIERS ET
DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

26/08/2021

Immeuble Delta 3 - Forum de la Rocade - 40 Rue du Bignon – CS 27733
35577 CESSON SEVIGNE CEDEX
02 99 36 00 59

Titres Restaurants : le plafond à 38 € est maintenu pour 6 mois supplémentaires

Pour soutenir le secteur de la restauration en pleine crise sanitaire, le gouvernement avait décidé en juin 2020 de doubler le plafond de dépenses de 19 à 38 euros par jour. La mesure devait prendre fin août 2021.

Le gouvernement vient de décider le maintien de la mesure ainsi que l'autorisation d'utiliser ce moyen de paiement les week-ends et jours fériés, jusqu'au 28 février 2022.

Depuis plusieurs mois l'UMIH avec la branche restauration présidée par Hubert Jan et les élus en charge du sujet avec Charly Belisson, négociaient avec le Gouvernement pour obtenir le prolongement de cette mesure en défendant que, le plafond à 38 € a dopé le ticket moyen du déjeuner en passant de 15 à 21 € en moyenne.

C'est donc une satisfaction pour notre organisation professionnelle d'avoir obtenu ce prolongement et le travail continue en faveur d'une pérennisation du nouveau plafond. **Pour rappel, les négociations menées par l'UMIH sur les commissions de Titre-restaurant permettent à ses adhérents de bénéficier d'une réduction de 30% à 40% sur les cartes.**